

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3297

7 novembre 2014

SOMMAIRE

Air - Abc S.A.	158252	MCP Private Capital Fund II GPLP	158218
Alkab S.à r.l.	158254	M. de Beer & Cie S.C.A.	158216
Evita Lux S.à r.l.	158253	MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l.	158220
Haifa International Services S.A.	158211	MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l.	158214
Harrison Invest Company S.A. - SPF	158211	MEIF Airport Finance S.à r.l.	158213
Hauptert Interieur S.à r.l.	158210	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l. ..	158219
Helena 2 Investments S.à r.l.	158210	MEIF Wind Luxembourg S.à r.l.	158219
Hollywood Investments S.A.	158210	Menuiserie Heirens Joël S. à r. l.	158220
Hosta	158234	MercLin II SICAV	158219
Hyperion Finance S.à r.l.	158210	MercLin SICAV	158217
Ilim Timber Finance S.A.	158221	Meridiam MC S.A.	158211
Industry Investment S.A.	158212	Milano Uno S.à r.l.	158213
Investindustrial Asian Development Hol- dings S.A.	158256	Milet Ditzingen FinanceCO S.A	158214
Lalu Fashion S.à r.l.	158213	Monier Finance S.à r.l.	158215
Lecche SA	158213	Moto-ID S.A.	158220
Leruth Réalisations S.A.	158212	Nabors Lux Finance 1	158211
Luxicon S.à r.l.	158216	Nabors Lux Finance 2	158216
LuxPol Invest S.à r.l.	158212	NETiKA International S.à r.l.	158254
Machine S.à r.l.	158215	Newmed S.A.	158217
Madurai S.A.	158215	Notus SCSp	158219
Maldivan S.A.	158217	PAG Finance S.à r.l.	158220
Materorn International S.A.	158216	Rosen	158256
Materorn International S.A.	158218	Taranis SCSp	158219
McBride S.A.	158214		
MCP Private Capital Fund II	158218		

Helena 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 475.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.692.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 septembre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sébastien Comin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie C, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie C, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157336/15.

(140178337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Hollywood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014157337/12.

(140178291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Hyperion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.576.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157339/10.

(140178331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Haupt Interior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.288.

—
AUSZUG

Im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2013 von Firma Haupt Interior SARL, mit Sitz in 5445 Schengen, 1C, route du Vin, registriert im RC Luxembourg Nr. B 151 288, wurde in einem Tagesordnungspunkt folgendes beschlossen: „die Sitzverlegung der Gesellschaft Haupt Interior S.à r.l. innerhalb der Gemeinde Schengen in die route du Vin 47 zum 1.7.2013.“

Das Gesellschaftskapital war vollständig vertreten, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, den 9. Oktober 2014.

Für die Gesellschaft

Mandataire

Référence de publication: 2014157343/17.

(140178635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Harrison Invest Company S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 97.971.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juillet 2013

1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Ulrich FABER, né le 27 mars 1945 à Heidelberg, demeurant 10A, rue Wercollier à L-8156 Bridel, de Monsieur Odfried SCHULZ, né le 19 août 1949 à Heide, demeurant 15/3 Weizemberg à EE-10150 Tallin, et de Madame Joelle KETTELS, née le 2 mai 1969 à Pétange, demeurant 36B, rue des Mines à L-4631 Oberkorn, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 5 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31.12.2016, qui se tiendra en 2017.

2. L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie au 44, rue Louis Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société susmentionnée pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31.12.2016, qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014157341/22.

(140178730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Haifa International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014157340/10.

(140178544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam MC SA

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014157470/11.

(140178808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.636.

L'adresse professionnelle de Monsieur Andras KRUPPA et de Monsieur Henricus Reindert Petrus POLLMANN, gérants de catégorie A de la Société, est désormais située au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157480/11.

(140178972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Industry Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 109.790.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg au siège social extraordinairement en date du 3 octobre 2014 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Valerio RAGAZZONI, né 16 août 1943 à Lezzeno (Italie), de nationalité italienne, domicilié professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
- Monsieur Gerhard NELLINGER, né le 22 avril 1949 à Trèves (Allemagne), de nationalité allemande, domicilié professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
- Madame Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne (Allemagne), de nationalité luxembourgeoise, domiciliée professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Le nombre des administrateurs passe donc de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la Société CeDerLux-Services Sàrl de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la Société Civile Autonome de Révision, ayant son siège social sis à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue, R.C.S. Luxembourg E 955.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014157374/30.

(140178126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

LuxPol Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.957.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 1^{er} octobre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157422/15.

(140178345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Leruth Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 9B, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 154.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157433/9.

(140178441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lalu Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9207 Diekirch, 6, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 159.746.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2014,
Date de clôture de la liquidation volontaire était le 12 février 2014, les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 10-12 Grand-Rue, L-9240 Diekirch.

Diekirch, le 11 septembre 2014.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014157426/15.

(140178237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lecche SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 119.790.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 août 2014

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECCHE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014157431/14.

(140178210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Milano Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.393.424,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.417.

Par résolutions signées en date du 2 juin 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Milorad Andelic, avec adresse professionnelle au 5A, U1 Grzybowska, Grzybowska Park, 00-132 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Janusz Skzypkowski, avec adresse professionnelle au 5A, Grzybowska, 00-132 Warsaw, Pologne, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157449/15.

(140178412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MEIF Airport Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.165,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 172.229.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157462/10.

(140178363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Milet Ditzingen FinanceCO S.A, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 187.447.

- M. Bumhee Han, résident au 213, Naengcheon-dong, bâtiment DonUiMun Centreville Apt. #906, 120-500, Seodaemun-gu, Séoul, est nommé administrateur de la classe A de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Lim Nahyun, avec effet au 1^{er} September 2014.

- Le nouveau mandat de M. Bumhee Han prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 24 September 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014157450/15.

(140178447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

McBride S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.462.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et M. Franck BETH, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour McBRIDE S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014157447/16.

(140178756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 179.099.

Par résolutions signées en date du 19 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Bruno ANGLES de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
2. nomination de M. Charles ROEMERS, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, Rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Luxembourg), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;
3. nomination de M. Jean-François TRAPP, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 37, Rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Luxembourg), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Mme Rosa VILLALOBOS

M. David TILSTONE

M. Charles ROEMERS

M. Jean-François TRAPP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157466/23.

(140178083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Madurai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 118.193.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 octobre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014157452/15.

(140178207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

—
Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 28 décembre 2010 sous la référence L100200276

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 28 décembre 2010 sous la référence L100200276.

Les délégués à la gestion journalière nommés le 16 novembre 2010 par le conseil d'administration de la Société n'ont pas reçu de pouvoir de signature spécifique.

En conséquence, les deux délégués à la gestion journalière, encore actifs aujourd'hui dans la délégation journalière, Hanno SCHULTZE ENDEN et Jörg WITTIG, ne doivent pas avoir de pouvoir de signature spécifique.

Toutes les autres mentions de la publication restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Monier Finance S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014157451/21.

(140178153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Machine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 190.759.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 1^{er} octobre 2014 l'associé de la Société a;

- pris connaissance de la démission de Stephen Shanley de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014;

- nommé Philipp Freise, né le 3 juillet 1973 à Leer, Allemagne et résidant professionnellement au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y5AD Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 2 octobre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014157443/18.

(140178982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Luxicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014157441/12.

(140178608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

M. de Beer & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 178.930.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

Monsieur Marcus de Beer, membre du Conseil de Surveillance de la Société est désormais domicilié au 63 De Hulsten à 2980 Zoersel (Belgique).

Madame Anne Marieke Ploeg, membre du Conseil de Surveillance de la Société est désormais domiciliée au 63 De Hulsten à 2980 Zoersel (Belgique).

Monsieur Bart Van Wagenberg, membre du Conseil de Surveillance de la Société est désormais domicilié au 10 Om Béchel, 6833 Biwer (Grand-Duché de Luxembourg).

Pétange, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157442/15.

(140178604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Materorn International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.093.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 septembre 2014

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville L-5886 Alzingen a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Référence de publication: 2014157458/14.

(140178643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Nabors Lux Finance 1, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.636, ainsi que l'adresse professionnelle de Monsieur Andras KRUPPA et de Monsieur Henricus Reindert Petrus POLLMANN, gérants de catégorie A de la Société, sont désormais situés au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157481/13.

(140178992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.911.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 30 septembre 2014

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 10 juillet 2014.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur John PAULY avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire, avec effet au 30 septembre 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour MERCLIN SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014157448/19.

(140178278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.545.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 septembre 2014

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Fleur Ouzilou employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014157445/22.

(140178774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 61.875.

—
Il résulte des actes de la Société que Monsieur Riccardo Incani a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 21 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWMED S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014157492/13.

(140178275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Materorn International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157459/9.

(140178644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MCP Private Capital Fund II GPLP, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.443.

Par contrat daté du 2 mai 2014, signé par les associés de la Société, les termes du contrat social initial régissant la Société ont été modifiés.

L'objet de la Société est le suivant: «Effectuer à Luxembourg et à l'étranger l'activité d'associé commandité et/ou d'associé gérant commandité d'un ou plusieurs partnerships luxembourgeois ou étrangers. Conformément au contrat social, la Société peut signer, effectuer et accomplir tous contrats et autres engagements et entreprendre toutes activités et transactions qui peuvent, de l'avis de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de réaliser les buts et objectifs suscités.»

Le régime de signature des administrateurs/gérants a également été modifié et se lit à présent comme suit:

«Régime de signature: La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant, qu'il soit associé commandité ou non.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCP Private Capital Fund II GPLP

Un mandataire

Référence de publication: 2014157461/20.

(140178670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MCP Private Capital Fund II, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.441.

Par contrat daté du 11 juillet 2014, signé par les associés de la Société, les termes du contrat social initial régissant la Société ont été modifiés et intégralement reformulés.

L'objet de la Société est le suivant: «Exercer l'activité d'un investisseur conformément à la Politique d'Investissement et en particulier mais sans limitation, d'identifier, rechercher et négocier des opportunités d'investissement et de contrôler et faire progresser ces investissements en ce qui concerne les engagements de capitaux et l'investissement dans des sociétés, ce qui inclut des situations spéciales et l'investissement dans des crédits aux sociétés et dans des instruments d'investissements admis à la vente sur les marchés primaires et secondaires, principalement en Europe. La Société (agissant à travers l'Associé Commandité, le Gestionnaire, le Conseiller en Investissement (s'il est autorisé par la Société) ou par toute autre personne autorisée à représenter la Société) peut exécuter, livrer et effectuer tous les contrats et autres engagements et s'engager dans toutes les activités et transactions qui peuvent être nécessaires ou conseillées pour effectuer les finalités mentionnées précédemment et les objectifs, tant que ces activités et transactions relèvent du champ d'application de la Politique d'Investissement.»

Le régime de signature des administrateurs/gérants a également été modifié et se lit à présent comme suit:

«Régime de signature: La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant qu'il soit associé commandité ou non.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCP Private Capital Fund II

Un mandataire

Référence de publication: 2014157460/25.

(140178669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2014.
Référence de publication: 2014157463/10.
(140178359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MEIF Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 121.099.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2014.
Référence de publication: 2014157464/10.
(140178356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MercLin II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.351.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 30 septembre 2014

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 10 juillet 2014.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur John PAULY avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire, avec effet au 30 septembre 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour MERCLIN II SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014157469/19.

(140178285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

**Taranis SCSp, Société en Commandite spéciale,
(anc. Notus SCSp).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.812.

Par contrat daté du 25 septembre 2014 signé par les associés de la Société, les termes du contrat social initial régissant la Société ont été modifiés et intégralement reformulés.

Il en ressort principalement que la Société a désormais pour dénomination Taranis SCSp.

La Société a désormais pour objet l'acquisition, le financement et la détention d'Actifs Renouvelables (tels que définis ci-après) détenus et développés par des sociétés chargées de projets constituées sous forme de sociétés à responsabilité limitée. Les Actifs Renouvelables désignent des actions dans des véhicules dédiés détenant des permis de construction ou de projets d'actifs liés aux énergies renouvelables, potentiels ou déjà opérationnels au niveau européen.

Un nouvel associé commandité est rentré dans le capital:

Equinox Energy (Lux) GP S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.518.

Equinox Energy (Lux) GP S.C.S. en sa qualité de gérant, a le pouvoir d'engager la Société dans les affaires de la Société et est en charge de la gestion journalière de la Société.

Maui Sleeping GP S.à r.l. est quant à lui démis de sa fonction en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taranis SCSp

Un mandataire

Référence de publication: 2014157485/25.

(140178755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Moto-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.868.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L130211220.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOTO-ID S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014157475/15.

(140178694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Menuiserie Heirens Joël S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, route de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 103.185.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157468/9.

(140178596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.750.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157465/10.

(140178364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

PAG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.993.

—
Par résolutions prises en date du 29 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157557/15.

(140178343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Ilim Timber Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.662.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of September,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared the following:

Ilim Timber Continental S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of Switzerland, with registered office at Rue du Marché, 13, 1204 Genève, Switzerland and registered with the Companies Register of Genève under the number CHE-114.136.385,

represented by Ms Vanessa Lanz, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy under private seal given on 19 September 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Ilim Timber Finance S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, guarantees, bonds, notes debentures and any other debt instruments, shares, warrants and any other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance and with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests -except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 18. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of May of each year, at 4:00 p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an

indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 22. Procedure, Vote, Minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the thirty-first day of the month of December of each year.

Art. 25. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 26. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to the thirty-one thousand (31,000) shares which have been fully paid in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on thirty-first day of the month of December 2014.
The first annual general meeting will thus be held in the year 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

Class A Director:

- Alexander Semenov, born in Leningrad, Russian Federation on 8 February 1985, with professional address at Aptekarskaya embankment 20A, St Petersburg 197022, Russian Federation.

Class B Directors:

- Harald Thul, born in Bonn-Beuel, Germany, on 13 March 1972, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Vladimir Mornard, born in Verviers, Belgium, on 18 May 1979, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as sole statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

- Deloitte Audit, a public limited liability company with registered office at 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 67.895.

3. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Ilim Timber Continental S.A., une société anonyme constituée selon les lois suisses, ayant son siège social à Rue du Marché, 13, 1204 Genève, Suisse, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Genève sous le numéro CHE-114.136.385,

représentée par Madame Vanessa Lanz, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 septembre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Ilim Timber Finance S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions, prêts, obligations, garanties, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai durant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être réélu(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de qualifier les Administrateurs nommés en qualité d'Administrateurs de Classe A et Administrateurs de Classe B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne doit pas dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 16:00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux trente et un mille (31.000) actions énoncées et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le trente-et-unième jour du mois de décembre 2014.

La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et a adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre d'Administrateurs à trois (3) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2019:

Administrateur de Classe A:

- Alexander Semenov, né à Leningrad, Fédération de Russie, le 8 février 1985, ayant son adresse professionnelle à Aptekarskaya embankment 20A, St Petersburg 197022, Fédération de Russie;

Administrateurs de Classe B:

- Harald Thul, né à Bonn-Beuel, Allemagne, le 13 mars 1972, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Vladimir Mornard, né à Verviers, Belgique, le 18 mai 1979, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Nomination du commissaire aux comptes suivant comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en 2015:

- Deloitte Audit, une société anonyme ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

3. Fixation du siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Lanz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2014. REM/2014/2092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153661/725.

(140175521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Hosta, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.844.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hosta, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 177.844 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 31, 2013 number 1844. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 20, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 26, 2014 number 1651.

THERE APPEARED:

FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg V, represented by its management company Astorg Partners, a French société par actions simplifiée, with a share capital of EUR 675,000, whose registered office is at 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, registered with the registre du commerce et des sociétés de Paris under number 419 838 545 (the Sole Shareholder),

duly represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the nominal value of the shares from one euro (EUR 1) each to one cent (EUR 0.01) each;

2. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Ordinary Shares and, individually, the Ordinary Share);

(ii) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share);

(iii) class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share);

(iv) class C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share);

(v) class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share);

(vi) class E shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share);

(vii) class F shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share);

(viii) class G shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share)

(ix) class H shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share);

(x) class I shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share); and

(xi) class J shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share)

3. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each in the share capital of the Company into one million thirty-seven thousand six hundred twenty-five (1,037,625) Ordinary Shares and two hundred twelve thousand three hundred seventy-five (212,375) Class A Shares;

4. Increase of the share capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) consisting of one million thirty-seven thousand six hundred twenty-five (1,037,625) Ordinary Shares and two hundred twelve thousand three hundred seventy-five (212,375) Class A Shares to one million twelve thousand five hundred euros (EUR 1,012,500) by the creation and issue of (i) two hundred twelve thousand three hundred seventy-five (212,375) Ordinary Shares (ii) nine million seven hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (9,787,625) Class A Shares, (iii) ten million (10,000,000) Class B Shares, (iv) ten million (10,000,000) Class C Shares, (v) ten million (10,000,000) Class D Shares, (vi) ten million (10,000,000) Class E Shares, (vii) ten million (10,000,000) Class F Shares, (viii) ten million (10,000,000) Class G Shares, (ix) ten million (10,000,000) Class H Shares, (x) ten million (10,000,000) Class I Shares and (xi) ten million (10,000,000) Class J Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above and allocation of 10% of the amount of the increased share capital in the legal reserve;

6. Subsequent amendment and restatement of article 5 of the Articles, creation of new articles 6, 7 and 8 and renumbering of the articles after new article 8, in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 2. above;

7. Reclassification of François de Mitry, sole manager, as class A manager of the Company and appointment of Pascal Leclerc and Martine Grün as class B managers of the Company, with effect as of August 1, 2014 and for an indefinite period;

8. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of Pandomus, S.A., to proceed on behalf of the Company (i) to the registration of the new classes of shares and the share capital increase in the shareholders register of the Company and (ii) to the registration of the managers' appointment or reclassification taken under the above resolution at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose; and

9. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares from one euro (EUR 1) each to one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Ordinary Shares and, individually, the Ordinary Share); (ii) class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share); (iii) class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share); (iv) class C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share); (v) class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share); (vi) class E shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share); (vii) class F shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share); (viii) class G shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share); (ix) class H shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share); (x) class I shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share); and (xi) class J shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each in the share capital of the Company into one million thirty-seven thousand six hundred twenty-five (1,037,625) Ordinary Shares and two hundred twelve thousand three hundred seventy-five (212,375) Class A Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) consisting of one million thirty-seven thousand six hundred twenty-five (1,037,625) Ordinary Shares and two hundred twelve thousand three hundred seventy-five (212,375) Class A Shares to one million twelve thousand five hundred euros (EUR 1,012,500) by the creation and issue of (i) two hundred twelve thousand three hundred seventy-five (212,375) Ordinary Shares (ii) nine million seven hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (9,787,625) Class A Shares, (iii) ten million (10,000,000) Class B Shares, (iv) ten million (10,000,000) Class C Shares, (v) ten million (10,000,000) Class D Shares, (vi) ten million (10,000,000) Class E Shares, (vii) ten million (10,000,000) Class F Shares, (viii) ten million (10,000,000) Class G Shares, (ix) ten million (10,000,000) Class H Shares, (x) ten million (10,000,000) Class I Shares and (xi) ten million (10,000,000) Class J Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

1. FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg V, represented by its management company Astorg Partners, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) eight million eighty-eight thousand six hundred twenty-five (8,088,625) Class A Shares, (ii) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class B Shares, (iii) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class C Shares, (iv) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class D Shares, (v) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class E Shares, (vi) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class F Shares, (vii) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class G Shares, (viii) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class H Shares, (ix) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class I Shares and (x) eight million three hundred one thousand (8,301,000) Class J Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-one million five hundred forty-three thousand five hundred euros (EUR 121,543,500) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of eight hundred twenty-seven thousand nine hundred seventysix euros and twenty-five cents (EUR 827,976.25) shall be allocated to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of one hundred twenty million six hundred thirty-one thousand four hundred seventy-six euros and twelve cents (EUR 120,631,476.12) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

(iii) an amount of eighty-four thousand forty-seven euros and sixty-three cents (EUR 84,047.63) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

2. FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg Coinvest Megadyne, represented by its management company Astorg Partners, prenamed and represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to (i) two hundred one thousand eight hundred seventy-five (201,875) Ordinary Shares (ii) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class A Shares, (iii) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class B Shares, (iv) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class C Shares, (v) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class D Shares, (vi) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class E Shares, (vii) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class F Shares, (viii) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class G Shares, (ix) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class H Shares and (x) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class I Shares and (xi) one million six hundred fifteen thousand (1,615,000) Class J Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-three million six hundred fifty thousand euros (EUR 23,650,000) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred sixty-three thousand five hundred eighteen euros and seventy-five cents (EUR 163,518.75) shall be allocated to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of twenty-three million four hundred seventy thousand one hundred twenty-nine euros and thirty-eight cents (EUR 23,470,129.38) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

(iii) an amount of sixteen thousand three hundred fifty-one euros and eightyseven cents (EUR 16,351.87) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

3. Megateam V., a French société par actions simplifiée, whose registered office is at 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, registered with the registre du commerce et des sociétés de Paris under number 803 584 010, represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to (i) ten thousand five hundred (10,500) Ordinary Shares (ii) eighty-four thousand (84,000) Class A Shares, (iii) eighty-four thousand (84,000) Class B Shares, (iv) eighty-four thousand (84,000) Class C Shares, (v) eighty-four thousand (84,000) Class

D Shares, (vi) eighty-four thousand (84,000) Class E Shares, (vii) eighty-four thousand (84,000) Class F Shares, (viii) eighty-four thousand (84,000) Class G Shares, (ix) eighty-four thousand (84,000) Class H Shares and (x) eighty-four thousand (84,000) Class I Shares and (xi) eighty-four thousand (84,000) Class J Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred twenty-eight thousand euros (EUR 1,228,000) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of eight thousand five hundred and five euros (EUR 8,505) shall be allocated to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of one million two hundred eighteen thousand six hundred forty-four euros and fifty cents (EUR 1,218,644.50) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

(iii) an amount of eight hundred fifty euros and fifty cents (EUR 850.50) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend and restate articles 5 of the Articles, to create new articles 6, 7 and 8, to renumber the articles after new article 8 and to create a new article 18.3, so that they read henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at one million twelve thousand five hundred euros (EUR 1,012,500) represented by one hundred and one million two hundred fifty thousand (101,250,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into: (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (collectively the Ordinary Shares and, individually, the Ordinary Share); (ii) ten million (10,000,000) class A shares (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share); (iii) ten million (10,000,000) class B shares (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share); (iv) ten million (10,000,000) class C shares (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share); (v) ten million (10,000,000) class D shares (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share); (vi) ten million (10,000,000) class E shares (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share); (vii) ten million (10,000,000) class F shares (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share); (viii) ten million (10,000,000) class G shares (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share); (ix) ten million (10,000,000) class H shares (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share), (x) ten million (10,000,000) class I shares (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share), and (xi) ten million (10,000,000) class J shares (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share).

5.2. The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the Preference Shares. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the Shares and Share shall be construed accordingly.

5.3 Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of shareholder(s).

5.4 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares cancellation.

6.1. The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

6.2 In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation, to the shareholder(s) at such shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

6.3 A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods:

(a) The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the present deed of July 30, 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the Class A Period).

(b) The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the Class B Period).

(c) The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the Class C Period).

(d) The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the Class D Period).

(e) The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the Class E Period).

(f) The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the Class F Period).

(g) The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the Class G Period).

(h) The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the Class H Period).

(i) The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the Class I Period).

(j) The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2023 (the Class J Period).

6.4 Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.5 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

6.6 Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

6.7 The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Board in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Board can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 7. For the purposes of this Article 6, the following capitalised terms shall have the following meanings:

Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Board in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

Available Liquidities shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

Cancellation Amount shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

Class Period shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

Interim Accounts shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

Profit Entitlement shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

Art. 8. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve or other reserves.

Art. 9. Shares.

9.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

9.2. The shares are freely transferable between shareholders.

9.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

9.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

9.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

9.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

9.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Représentation

Art. 10. Appointment and removal of managers.

10.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

11.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

11.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) In exceptional circumstances, circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.3. Representation

(i) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(ii) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 13. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

14.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 15. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

16.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

16.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 17. Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

17.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.3. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

(a) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

(b) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

(c) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

(d) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

(e) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

(f) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

(g) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

(h) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

(i) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

(j) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares; and

(k) the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Ordinary Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of shareholders.

18.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

19.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

19.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

VII. General provisions

20.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Sixth resolution

The Meeting resolves to reclassify François de Mitry, sole manager, as class A manager of the Company effective as of August 1, 2014.

The Meeting further resolves to appoint:

- Pascal Leclerc, director, born on December 4, 1966, in Longwy (France), with professional address at 1C route de Luxembourg, L-4761 Pétange, and

- Martine Grün, private employee, born on March 19, 1975, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

as Class B managers of the Company for an indefinite period, effective as of August 1, 2014.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and Pandomus, S.A. to proceed on behalf of the Company (i) to the registration of the new classes of shares and the share capital increase in the shareholders register of the Company and (ii) to the registration of the managers appointment or reclassification taken under the above resolution at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 8,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hosta, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.844 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 31 juillet 2013 numéro 1844. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 26 juin 2014 numéro 1651.

A COMPARU:

FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg V, représenté par sa société de gestion Astorg Partners, une société par actions simplifiée de droit français, disposant d'un capital social de EUR 675.000, dont le siège social se situe au 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 419 838 545 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales de un euro (EUR 1) chacune à un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société nommément:

(i) les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un centime d'E (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et, individuellement, la Part Sociale Ordinaire);

(ii) les parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie A et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie A);

(iii) les parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie B et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie B);

(iv) les parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie C et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie C);

(v) les parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie D et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie D);

(vi) les parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie E et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie E);

(vii) les parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie F et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie F);

(viii) les parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie G et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie G);

(ix) les parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie H et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie H);

(x) les parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie I et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie I); et

(xi) les parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie J et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie J)

3. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société en un million trente-sept mille six cent vingt-cinq (1.037.625) Parts Sociales Ordinaires et deux cent douze mille trois cent soixante-quinze (212.375) Parts Sociales de Catégorie A;

4. Augmentation du capital social d'un montant de un million d'Euro (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) composé de un million trente-sept mille six cent vingt-cinq (1.037.625) Parts Sociales Ordinaires et deux cent douze mille trois cent soixante-quinze (212.375) Parts Sociales de Catégorie A à un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500) par la création et l'émission de (i) deux cent douze mille trois cent soixante-quinze (212.375) Parts Sociales Ordinaires (ii) neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (9.787.625) Parts Sociales de Catégorie A, (iii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B, (iv) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C, (v) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D,

(vi) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E, (vii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F, (viii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G, (ix) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H, (x) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I et (xi) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social indiqué au point 4. ci-dessus et affectation de 10% du montant du capital social augmenté à la réserve légale;

6. Modification et refonte subséquentes de l'article 5 des Statuts, création de nouveaux articles 6, 7 et 8 et renumérotation des articles suivants le nouvel article 8, afin de refléter inter alia la création des nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus;

7. Reclassement de François de Mitry, gérant unique, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société et nomination de Pascal Leclerc et Martine Grün à la fonction de gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 1^{er} Août 2014 et pour une durée indéterminée;

8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et tout employé de Pandomus, S.A, de procéder pour le compte de la Société (i) à l'inscription des nouvelles catégories de parts sociales et de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société et (ii) à l'enregistrement de la nomination et du reclassement des gérants décidés dans la résolution ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, délivrer et exécuter tout document (y compris des avis) nécessaires ou utiles à cette fin; et

9. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de un Euro (EUR 1) chacune à un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société nommément (i) des parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et, individuellement, la Part Sociale Ordinaire); (ii) des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie A et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie A); (iii) des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie B et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie B); (iv) des parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie C et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie C); (v) des parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie D et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie D); (vi) des parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie E et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie E); (vii) des parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie F et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie F); (viii) des parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie G et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie G); (ix) des parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie H et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie H); (x) des parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie I et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie I); et (xi) des parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (collectivement les Parts Sociales de Catégorie J et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie J).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société en un million trente-sept mille six cent vingt-cinq (1.037.625) Parts Sociales Ordinaires et deux cent douze mille trois cent soixante-quinze (212.375) Parts Sociales de Catégorie A.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de un million d'Euro (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) composé de un million trente-sept mille six cent vingt-cinq (1.037.625) Parts Sociales Ordinaires et deux cent douze mille trois cent soixante-quinze (212.375) Parts Sociales de Catégorie A à un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500) par la création et l'émission de (i) deux cent douze mille trois cent soixante-quinze (212.375) Parts Sociales Ordinaires (ii) neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (9.787.625) Parts Sociales de Catégorie A, (iii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B, (iv) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C, (v) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D, (vi) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E, (vii) dix millions (10.000.000) de

Parts Sociales de Catégorie F, (viii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G, (ix) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H, (x) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I et (xi) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Libération

De fait,

1. FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg V, représenté par sa société de gestion Astorg Partners, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) huit millions quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq (8.088.625) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) huit millions trois cent un mille (8.301.000) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt et un millions cinq cent quarante-trois mille cinq cents Euros (EUR 121.543.500) à affecter comme suit:

(i) un montant de huit cent vingt-sept mille neuf cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 827.976,25) est à affecter au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de cent vingt millions six cent trente et un mille quatre cent soixante-seize Euros et douze centimes d'Euro (EUR 120.631.476,12) est à affecter au compte de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant de quatre-vingt-quatre mille quarante-sept Euros et soixante-trois centimes d'Euro (EUR 84.047,63) est à affecter au compte de réserve légale de la Société.

2. FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg Coinvest Megadyne, représenté par sa société de gestion Astorg Partners, précitée et représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) deux cent un mille huit cent soixante-quinze (201.875) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie A, (iii) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iv) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie C, (v) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie D, (vi) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vii) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie F, (viii) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie G, (ix) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie H, (x) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie I et (xi) un million six cent quinze mille (1.615.000) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-trois millions six cent cinquante mille Euro (EUR 23.650.000) à affecter comme suit:

(i) un montant de cent soixante-trois mille cinq cent dix-huit Euros et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 163.518,75) est à affecter au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de vingt-trois millions quatre cent soixante-dix mille cent vingt-neuf Euros et trente-huit centimes d'Euro (EUR 23.470.129,38) est à affecter au compte de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant de seize mille trois cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-sept centimes d'Euro (EUR 16.351,87) est à affecter au compte de réserve légale de la Société.

3. Megateam V., une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social se situe au 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 584 010, représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie A, (iii) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iv) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie C, (v) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie D, (vi) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vii) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie F, (viii) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie G, (ix) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie H, (x) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie I et (xi) quatre-vingt-quatre mille (84.000) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de un million deux cent vingt-huit mille Euros (EUR 1.228.000) à affecter comme suit:

(i) un montant de huit mille cinq cent cinq Euros (EUR 8.505) est à affecter au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de un million deux cent dix-huit mille six cent soixante-quatre Euros et cinquante centimes d'Euro (EUR 1.218.644,50) est à affecter au compte de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant de huit cent cinquante Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 850,50) est à affecter au compte de réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre l'article 5 des Statuts, de créer de nouveaux articles 6, 7 et 8, de renuméroter les articles suivants le nouvel article 8 et de créer un nouvel article 18.3, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents Euros (EUR 1.012.500) représenté par cent un millions deux cent cinquante mille (101.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en: (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et, individuellement, la Part Sociale Ordinaire); (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A (collectivement les Parts Sociales de Catégorie A et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie A); (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B (collectivement les Parts Sociales de Catégorie B et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie B); (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C (collectivement les Parts Sociales de Catégorie C et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie C); (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D (collectivement les Parts Sociales de Catégorie D et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie D); (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E (collectivement les Parts Sociales de Catégorie E et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie E); (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F (collectivement les Parts Sociales de Catégorie F et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie F); (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G (collectivement les Parts Sociales de Catégorie G et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie G); (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H (collectivement les Parts Sociales de Catégorie H et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie H); (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I (collectivement les Parts Sociales de Catégorie I et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie I); et (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie J (collectivement les Parts Sociales de Catégorie J et, individuellement, la Part Sociale de Catégorie J).

5.2. Les Parts Sociales de Catégorie A aux Parts Sociales de Catégorie J sont ci-après désignées comme les Parts Sociales Préférentielles. Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont désignées comme les Parts Sociales et la Part Sociale est à interpréter en conséquence.

5.3. Chaque catégorie de Parts Sociales disposera des mêmes droits, sauf disposition contraire des présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à (1) vote à toute assemblée générale du ou des associés.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Annulation des Parts Sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes.

6.2 Dans le cas où la Société doit procéder à une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, une notification établissant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation sera produite par et pour le compte de la Société pas moins de (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation, à ou aux associés à l'adresse de cet ou ces associés dont la Société aura reçu notification précédemment, sous réserve cependant, que nulle omission de donner une telle notification ou toute irrégularité dans celle-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

6.3 Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut intervenir que durant les Périodes de Catégorie concernées:

(a) La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période débutant à la date du présent acte du 30 juillet 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la Période de Catégorie A).

(b) La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la Période de Catégorie B).

(c) La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Catégorie C).

(d) La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la Période de Catégorie D).

(e) La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la Période de Catégorie E).

(f) La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la Période de Catégorie F).

(g) La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la Période de Catégorie G).

(h) La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la Période de Catégorie H).

(i) La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la Période de Catégorie I).

(j) La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la Période de Catégorie J).

6.4 Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée durant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette ou ces catégories de Parts Sociales Préférentielles peuvent intervenir durant une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, à la date suivant la fin de de la précédente Nouvelle Période d'une autre catégorie) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette même Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débute le jour suivant la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée dans leur Période de Catégorie respective interviendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elle n'a pas été précédemment rachetée ou annulée).

6.5 Afin de lever tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles intervient avant le dernier jour de sa Période de Catégorie correspondante (ou le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, Nouvelle Période) débute le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et se poursuit pour prendre fin le jour tel qu'initialement défini dans les Articles ci-dessus.

6.6 Au moment de rachat et de l'annulation de la ou des catégories entières concernées, le Montant d'Annulation devient exigible et payable par la Société à ou aux associés au pro-rata de leur détention dans cette ou ces catégories. Afin de lever tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

6.7 Le Montant d'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus à retenir est déterminé par le Conseil à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin de lever tout doute, le Conseil peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables en partie ou en totalité.

Art. 7. Pour les besoins de l'Article 6, les termes suivants ayant une majuscule ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles à annuler, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées), (ii) de toutes sommes à placer en réserve (s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois, tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires (et en tout état de cause sans double comptage), (iii) de tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires ont droit en vertu des Statuts et (iv) de tout Droit aux Bénéfices, de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Où

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en chiffre positif

LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts

OD = tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires ont droit en vertu des Statuts

PE = Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit apparaître dans les Comptes Intérimaires des différentes Périodes de Catégorie and doit être évalué par le Conseil de bonne foi et afin de préserver la capacité de la Société de poursuivre son activité.

Liquidités disponibles signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les espèces en dépôt à vue et dont la maturité restante excède 6 mois), (ii) tous fonds facilement négociables, instruments de marché monétaire, obligations et autres titres et toute créance qui selon l'avis du Conseil sera remboursée à la Société à court terme moins tout endettement ou autres dettes de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou les cas échéant, Nouvelle Période) et (iii) tous les actifs, tels que les actions, parts sociales, et autres valeurs mobilières de toute sorte détenues par la Société.

Montant d'Annulation	signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Classe concernée (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) pour autant que ce Montant d'Annulation ne peut pas être supérieur aux Liquidités Disponibles relatif à la Période de Classe concernée.
Période de Classe	signifie chacune des Périodes de Catégorie A, Périodes de Catégorie B, Périodes de Catégorie C, Périodes de Catégorie D, Périodes de Catégorie E, Périodes de Catégorie F, Périodes de Catégorie G, Périodes de Catégorie H, Périodes de Catégorie I and Périodes de Catégorie J.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.
Droit aux Bénéfices	Signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles

Art. 8. En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être mis en place, dans lequel la prime payée sur toute Part Sociale est transférée. Le montant de ladite prime est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour faire des paiements sur toute Part Sociale, que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions aux associé(s) ou allouer des fonds à la Réserve Légale ou à toutes autres réserves.

Art. 9. Parts sociales.

9.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

9.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

9.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

9.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

9.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

9.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

9.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

I. Gestion - Représentation

Art. 10. Nomination et révocation des gérants.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer deux (2) différentes classes de gérants, i.e. un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

11.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

11.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.3. Représentation

(i) Si la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(ii) Si la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 12. Gérant unique.

12.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

II. Associé(s)

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A l'exception des résolutions prises conformément aux dispositions de l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Dans le cas où le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le Conseil communiquera le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés voteront alors par écrit et retourneront leur vote à la Société endéans du délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

III. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

17.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

18.3. En cas de déclaration de dividende, ce dividende devra être alloué et payé dans l'ordre suivant:

(i) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie A un montant équivalent à 0,10% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A;

(ii) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie B un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie B;

(iii) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie C un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie C;

(iv) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie D un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie D;

(v) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie E un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie E;

(vi) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie F un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie F;

(vii) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie G un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie G;

(viii) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie H un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie H;

(ix) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie I un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie I;

(x) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales de Catégorie J un montant équivalent à 0,55% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie J;

(xi) Au(x) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales Ordinaires un montant équivalent à zéro 0,60% de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaires est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales Ordinaires;

le solde du montant total distribué sera affecté au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles suivant une décision de l'assemblée générale des associés.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribué dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

IV. Dissolution - Liquidation

19.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

V. Dispositions générales

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reclasser François de Mitry, gérant unique, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} août 2014.

L'Assemblée décide par ailleurs de nommer:

- Pascal Leclerc, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), dont l'adresse professionnelle est située au 1C route de Luxembourg, L-4761 Pétange;

- Martine Grün, employée, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), dont l'adresse professionnelle est située au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} août 2014.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et tout employé de Pandomus, S.A., de procéder pour le compte de la Société (i) à l'inscription des nouvelles catégories de parts sociales et de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société et (ii) à l'enregistrement de

la nomination et du reclassement des gérants décidés dans la résolution ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, délivrer et exécuter tout document (y compris des avis) nécessaires ou utiles à cette fin.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution se montent à environ EUR 8.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37055. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153640/1015.

(140176429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Air - Abc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

R.C.S. Luxembourg B 20.418.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- Monsieur Paul PAULETTO, administrateur de société, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid,
- Madame Yvette MOOS, administrateur de société, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, et
- Monsieur Thordur SAEMUNDSSON, administrateur de société, demeurant à L-5372 Munsbach, 22, Um Schennbiereg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme "Air - Abc S.A.", avec siège social à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.418, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 avril 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 2 juin 1983,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte par ledit notaire Tom METZLER en date du 28 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 25 avril 1986,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 24 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 528 du 26 septembre 1997,
- 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 430 du 22 mars 2007.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires désignent comme liquidateurs de la société - Messieurs Paul PAULETTO, et Thordur SAEMUNDSSON, préqualifiés, ici présents, missions qu'ils acceptent.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires au prorata de leurs participations.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

- h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs à l'administrateur délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- j.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.
- k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 900,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paul PAULETTO Yvette MOOS, Thordur SAEMUNDSSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 octobre 2014. Relation GRE/2014/3842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014155659/51.

(140176224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Evita Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 62A.

R.C.S. Luxembourg B 175.567.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le trente septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Geert DE BOTH, menuisier, demeurant à L-9780 Wintrange, Maison 62A.
- 2.- Madame Elsje VAN DER BIEST, commerçante, épouse de Monsieur Geert DE BOTH, demeurant à L-9780 Wintrange, Maison 62A.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EVITA LUX S.à r.l., avec siège social à L-9780 Wintrange, Maison 62A, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.567 (NIN 2013 2406 619).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 20 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 25 avril 2013.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Geert DE BOTH, prénommé, soixante-seize parts sociales	76
2.- Madame Elsje VAN DER BIEST, prénommée, vingt-quatre parts sociales	<u>24</u>
Total: cent parts sociales	100

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société EVITA LUX S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société EVITA LUX S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les associés, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société EVITA LUX S.à r.l. a été réglé et les comparants demeureront responsables, au prorata de leur participation dans le capital social, de toutes dettes et de tous

engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-9780 Wintrange, Maison 62A;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155821/55.

(140176632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

NETiKA International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157488/9.

(140178452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Alkab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.287.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

TFP Royal Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registry of Trade and Companies of Luxembourg under number RCS Luxembourg B 138272,

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.,

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of Alkab Sàrl (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, Section B under number B 138287, established by virtue of a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg dated April 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1304 of May 28, 2008.

The share capital of the Company presently amounts to one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

TFP Royal Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 138272,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement l'associé unique de Alkab Sàrl (la "Société"), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 138287 constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 du 28 mai 2008.

La Société a actuellement un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2014. Relation GRE/2014/3844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014155628/85.

(140176973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Investindustrial Asian Development Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.922.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014, LAC/2014/45398, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A. (en liquidation volontaire), constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.922 (la Société).

La Société fut constituée le 17 septembre 2010 suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2485 du 17 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2132 du 13 septembre 2011.

La Société a fut mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 282 du 6 février 2013.

L'Assemblée Générale ACCORDE DECHARGE ENTIERE au liquidateur «Mayfair Trust S.à r.l.» concernant la bonne exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale ACCORDE DECHARGE ENTIERE au Commissaire à la liquidation «Mayfair Audit S.à r.l.», concernant la bonne exécution de son mandat.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

L'Assemblée Générale DONNE POUVOIR à «Mayfair Trust S.à r.l.» afin de signer tous documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg suite à la clôture de la liquidation de la Société, ainsi qu'au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les documents et livres de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans suivant la liquidation de la Société au 51, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155967/36.

(140177113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Rosen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.477.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22/11/2013

L'assemblée générale révoque Monsieur Eric HURPEAUX né le 15/10/1954 à Troyes (France) et demeurant au 1Bis, Voltaire à F-1013 Troyes de son poste de gérant avec effet au 20/09/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157603/12.

(140178194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.
